



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 7 JUILLET 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2025-142

OBJET : Approbation du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue – Marne Confluence 2025 – 2030

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Charles ASLANGUL, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Germain ROESCH, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU, Jean-Philippe BEGAT représenté par Michel OUDINET, Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Sylvain BERRIOS représenté par Adrien CAILLEREZ, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Marc BRETON représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Jacqueline VISCARDI, Philippe DUBUS représenté par Bernard GAUDIERE, Michel DUVAUDIER représenté par Aurore THIROUX, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC représenté par Nadia LECUYER, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Aurélia GIRARD représentée par Pierre MIROUDOT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Philippe LHOSTE représenté par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Déborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Florentine RAFFARD représentée par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Pascal TURANO représenté par Hervé GICQUEL.

Absents :

Caroline ADOMO, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250708-DC2025-142-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

OBJET : Approbation du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue – Marne Confluence 2025 - 2030

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°2018/2 du 02 janvier 2018 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le périmètre Marne Confluence,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie 2022-2027 approuvé par arrêté Préfectoral publié au Journal Officiel du 6 avril 2022,

VU le Schéma Régional de Cohérence Ecologique approuvé par la délibération du 26 septembre 2013,

VU le 12^{ème} programme d'aides 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie approuvé le 19 septembre 2024,

VU la stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 du Conseil Régional d'Île-de-France, adoptée par délibération n°CR 2019-060 du 21 novembre 2019 et son règlement d'intervention adopté par délibération n° CP 2020-068 du 31 janvier 2020,

VU la stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et milieux humides, approuvée par délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n°CR103-16 du 22 septembre 2016, et son règlement d'intervention,

VU le Plan vert de l'Île-de-France : la nature pour tous et partout, approuvé par délibération du Conseil Régional d'Île-de-France n°CR2017-50 du 9 mars 2017, et son règlement d'intervention,

VU le Plan Départemental de l'Eau du Conseil Départemental de Seine-et-Marne 2025-2030,

VU la délibération n°8 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence, en date du 15 décembre 2023, relative à l'élaboration d'un nouveau Contrat Eau, Climat & Trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030,

CONSIDERANT que le Contrat permettra d'obtenir des financements priorités par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France et le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne (pour le territoire seine-et-marnais), d'un appui aux porteurs de projet par l'équipe du Syndicat Marne Vive, d'une programmation pluriannuelle, d'une visibilité des projets des signataires et d'un suivi permettant d'assurer la mise en œuvre du SAGE,

CONSIDERANT que le territoire Paris Est Marne et Bois propose d'y inscrire des opérations structurantes et répondant aux objectifs du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030,

CONSIDERANT que, par cette signature, le Territoire Paris Est Marne et Bois s'engage dans une démarche collective en faveur des objectifs poursuivis par le Contrat Eau, Climat & Trame verte et bleue Marne Confluence 2025-2030.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250708-DC2025-142-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030.

ARTICLE 2 :

S'ENGAGE à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action pour lesquelles Le territoire Paris Est Marne et Bois est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 52 613 588.53 € HT.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat et les documents correspondants.

ARTICLE 4 :

EMET un avis favorable à la signature du Contrat Eau, Climat & Trame Verte et Bleue Marne Confluence 2025-2030 et la mise en œuvre du plan d'action proposé.

ARTICLE 5 :

RECONNAIT le Syndicat Marne Vive comme structure porteuse de l'animation du contrat.

ARTICLE 6 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Territoire Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

03 JUL. 2025